

Compte rendu de la séance du lundi 16 avril 2018

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoints,
Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Madame Anne MILLOT, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Gérard JOVET, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX, Madame Anne COLLINOT, Conseillers

Représenté : Madame Mélanie BRESSION par Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Excusée : Madame Caroline DALLE-NOGARE

Absent non excusé : Monsieur Jean-Louis DROUARD

Début de séance : 19 h 00

Ordre du jour:

- Projet de plan régional de santé Bourgogne- Franche- Comté
- Syndicat intercommunal des collège et lycée de Toucy : demande de retrait du syndicat par la commune de Parly
- Renouvellement du contrat de l'agent du camping
- Vote du budget 2018 de l'eau, l'assainissement et de la commune
- Courriers divers

1) PROJET DE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ (D 2018 033)

Le Maire propose de voter le projet de plan régional de santé Bourgogne-Franche-Comté relatif à la fermeture des urgences. Les élus y sont effectivement tous opposés, la proximité des services d'urgences étant essentielle. Cette délibération est votée à l'unanimité.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLÈGE ET LYCÉE DE TOUCY : DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT PAR LA COMMUNE DE PARLY (D 2018 034)

Considérant que la commune de Parly a souhaité son retrait du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy,
Vu la délibération n°2018/009 en date du 29 mars 2018 du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy votant contre le retrait du syndicat de la commune de Parly (délibération 17-033 du 25 octobre 2017),
Le comité du syndicat opposé à ce retrait sollicite les communes membres pour connaître leur position

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte le retrait de la commune de Parly du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy.

3) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT DU CAMPING

Considérant que le contrat de Madame Galouzeau arrive à échéance le 30 avril 2018 et que nous n'avons toujours pas confirmation du possible renouvellement de son contrat aidé, le Maire demande aux conseillers d'anticiper un éventuel refus de Pôle Emploi. En effet, si cet organisme refuse d'accorder un contrat aidé il conviendra de recruter Mme Galouzeau en contrat classique afin de poursuivre la bonne gestion de notre camping, pour la saison 2018. Les élus acceptent.

nota : Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, Pôle Emploi a confirmé que la collectivité pourrait bénéficier d'un contrat aidé. La présente délibération n'est donc plus nécessaire.

4) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

M. Touboulic adjoint aux finances présente les différents budgets. Des graphiques et des tableaux sont projetés dans la salle pour permettre à chacun de suivre plus facilement.

Les budgets se présentent comme suit :

- Budget de l'eau :

Fonctionnement : 18 946.00 € à l'équilibre

Investissement : 53 714.77 € à l'équilibre

- Budget de l'assainissement:

Fonctionnement : 40 649.82 € à l'équilibre

Investissement : 407 975.82 € à l'équilibre

- Budget de la commune:

Fonctionnement : 1 075 779.96 € à l'équilibre

Investissement : 613 031.03 € à l'équilibre

Les budgets primitifs 2018 de l'eau, de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité. Le budget primitif 2018 de la commune est voté à la majorité avec une voix contre (M. Jovet), qui conteste la dépense d'installation des caméras de vidéo protection.

5) COURRIERS DIVERS

- M. Jovial a fait une demande à la mairie afin que la rue du Vivier soit à nouveau fermée dès le mois de mai jusqu'à la fin de l'été afin de pouvoir installer la terrasse de son snack-bar. Les élus donnent un accord de principe.

Fin : 21h20